



Ville de LAON

# Plan Local d'Urbanisme de Laon



## 2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

### **Approbation**

Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :

# Le Contexte

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

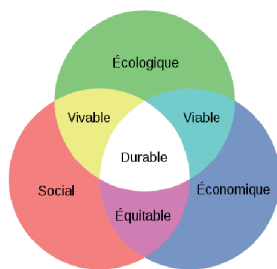
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

[Article L151-5 du Code de l'Urbanisme](#)

*Que dit la loi ?*

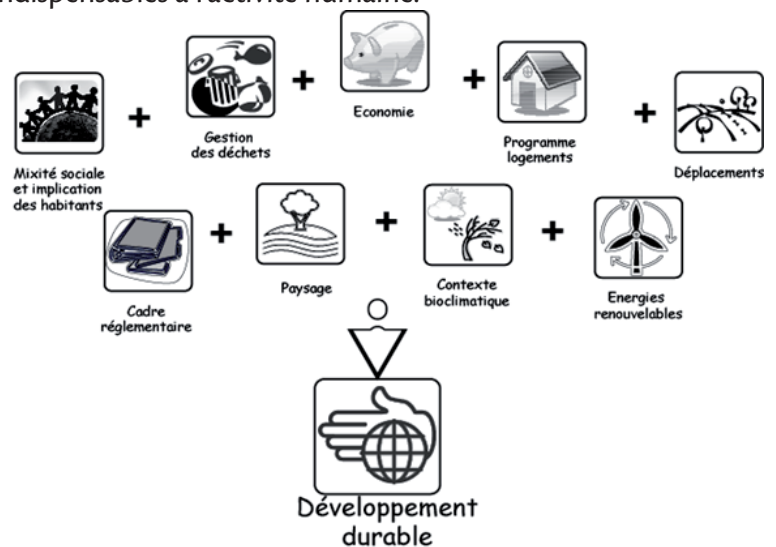
*Quelle est la philosophie du P.A.D.D. ?*



Le développement durable est un développement qui doit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». C'est une politique qui doit assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable :

- Les données sociales,
- Les données économiques,
- Les données environnementales.

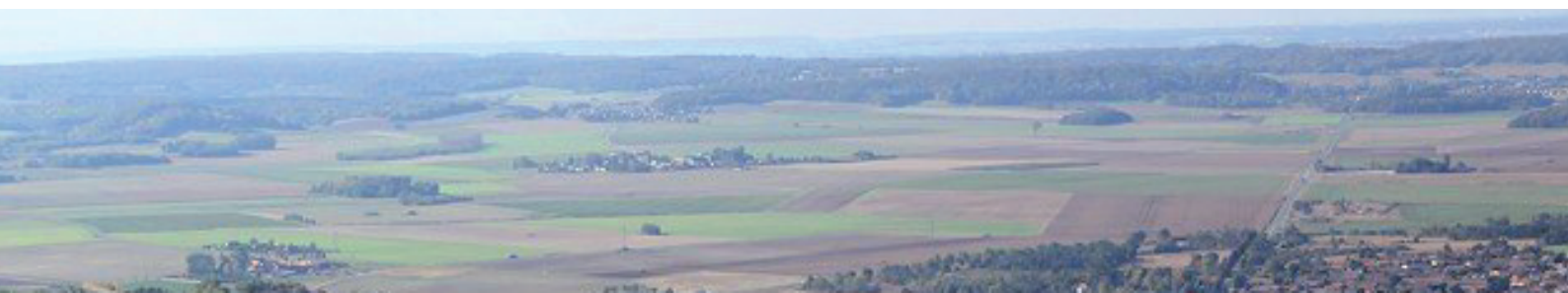


*Le P.A.D.D de Loos*

## UN PROJET EN 2 AXES MAJEURS

*Axe 1 : Veiller au développement en confortant les dynamiques locales*

*Axe 2 : Un cadre de vie préservé dans une démarche durable*



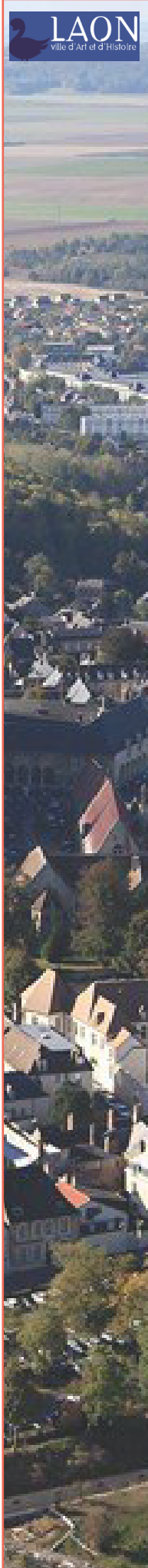


## *Veiller au développement en confortant les dynamiques locales*

*Pôle urbain majeur au sein d'un secteur à vocation rural et bénéficiant d'une bonne accessibilité (A26, RN2), la ville de Laon concentre naturellement de nombreuses activités et équipements qui participent à son identité au même titre que son patrimoine historique.*

*L'équilibre trouvé au sein de cette ville patrimoniale doit répondre à de nouveaux défis pour ne pas entamer son attractivité :*

- Un défi démographique : répondre au vieillissement de la population et enrayer le départ de jeunes actifs par une offre en logements adaptés.*
- Un défi économique et structurel : s'appuyer sur ses forces actuelles (activités tertiaires et agricoles) et les élargir par la mise en avant des branches touristiques et de loisirs.*



## **> RÉPONDRE PLEINEMENT A L'OBJECTIF DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

### Assurer quantitativement les besoins en logements

- Prioriser les disponibilités foncières et les opérations de renouvellement urbain, (gestion économe du foncier en lien avec les orientations du SCOT du Pays de Laon sur la densité, et les terrains autorisés en extension).

*Une croissance de la population de 3% à l'horizon 2030, soit un besoin aux alentours de 1200 logements.*

*Cela se traduit par des interventions sur la trame bâtie au travers des opportunités de densification et la définition de nouveaux espaces à urbaniser à vocation d'habitat pour répondre aux enjeux de construction.*

*Cette orientation participe à l'objectif de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain : Au PLU approuvé en 2011, ce sont près de 225 hectares qui étaient prévus pour être urbanisés à court, moyen et long terme (zones 1AU et 2AU).*

*Pour les 15 prochaines années, le projet de territoire de ce pôle urbain départemental prévoit près de 38 hectares en extension pour un objectif d'environ 750 habitants supplémentaires, conformément aux dispositions du SCoT.*

- Reconquérir le parc de logements vacants pour en diminuer le nombre :

*En agissant sur les friches et en requalifiant les logements dont beaucoup sont énergivores .*

*En facilitant l'intégration de dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti.*

- Programmer le phasage des extensions urbaines :

*En garantissant un maillage viaire permettant un bouclage de la voirie en intégrant une valorisation paysagère du site*

- Contenir le développement du Faubourg de Leully.

### Proposer une gamme de logements diverses et adaptés pour tous :

- Déployer une offre résidentielle abordable destinée aux jeunes ménages pour les retenir sur le territoire,
- Prévoir une offre de logements pratique de vie pour les personnes âgées,
- Favoriser la venue de propriétaires occupants afin de rechercher une mixité sociale équilibrée.

## **> PERENNISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE GRÂCE A SA SITUATION DE CENTRALITE**

### Conforter l'ensemble des secteurs économiques

- Renforcer les zones d'activités et intégrer leur besoin de développement.

*Urbaniser les secteurs disponibles dans les zones d'activités existantes (surfaces déjà viabilisées mais non construites), tout en ciblant les besoins futurs (surface non viabilisées au sein des zones d'activités et projet d'extension).*

*Des besoins futurs qui consomment foncièrement environ 25 hectares sur 20 ans. Pour rappel entre 2002 et 2013, la consommation foncière liée aux activités fut d'environ 40 hectares.*

- Une agriculture dynamique en lien avec son territoire.

*Pérenniser les exploitations en impactant au minimum les terres et les sièges d'exploitations pour mieux permettre leur diversification.*

### Permettre le développement de secteurs en devenir.

- Améliorer l'attractivité commerciale et de loisirs adaptés aux besoins actuels et futurs.

*S'appuyer sur les pôles existants (Zones d'activités Intermarché / Zone d'activités Romanette).*

*Valoriser les commerces et services de centre-ville (vitrine valorisée, accessibilité renforcée) et renforcer leur mixité.*

- Conforter le rôle de la gare en tant que pôle d'échange (habitat, activités, commerces, mobilité).

- Tenir compte des projets routiers en vue d'améliorer les mobilités :

*Accès vers la cité médiévale depuis la RN2, et entre Semilly et la ZAC île de France.*

- Consolider puis diversifier l'activité touristique :

*Diversifier l'offre autour du patrimoine historique en mettant en perspective le tourisme de nature.*

*Veiller à la capacité et à la qualité des hébergements existants.*





- Répondre à la demande en Haut et Très Haut débit.

*Pour mieux intégrer les projets de développement aux bénéfices des habitants et des activités.*




# VEILLER AU DÉVELOPPEMENT EN CONFORTANT LES DYNAMIQUES LOCALES

## RÉPONDRE PLEINEMENT A L'OBJECTIF DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

### Assurer quantitativement les besoins en logements



-  Prioriser les disponibilités foncières et les opérations de renouvellement urbain
-  Reconquérir le parc de logements vacants
-  Programmer le phasage des extensions urbaines
-  Contenir le développement du Faubourg de Leully

### Proposer une gamme de logements diversifiée et adaptée pour tous






-  Déployer une offre résidentielle abordable destinée aux jeunes ménages pour les retenir sur le territoire
-  Prévoir une offre de logements pratique de vie pour les personnes âgées
-  Favoriser la venue de propriétaires occupants afin de rechercher une mixité sociale équilibrée

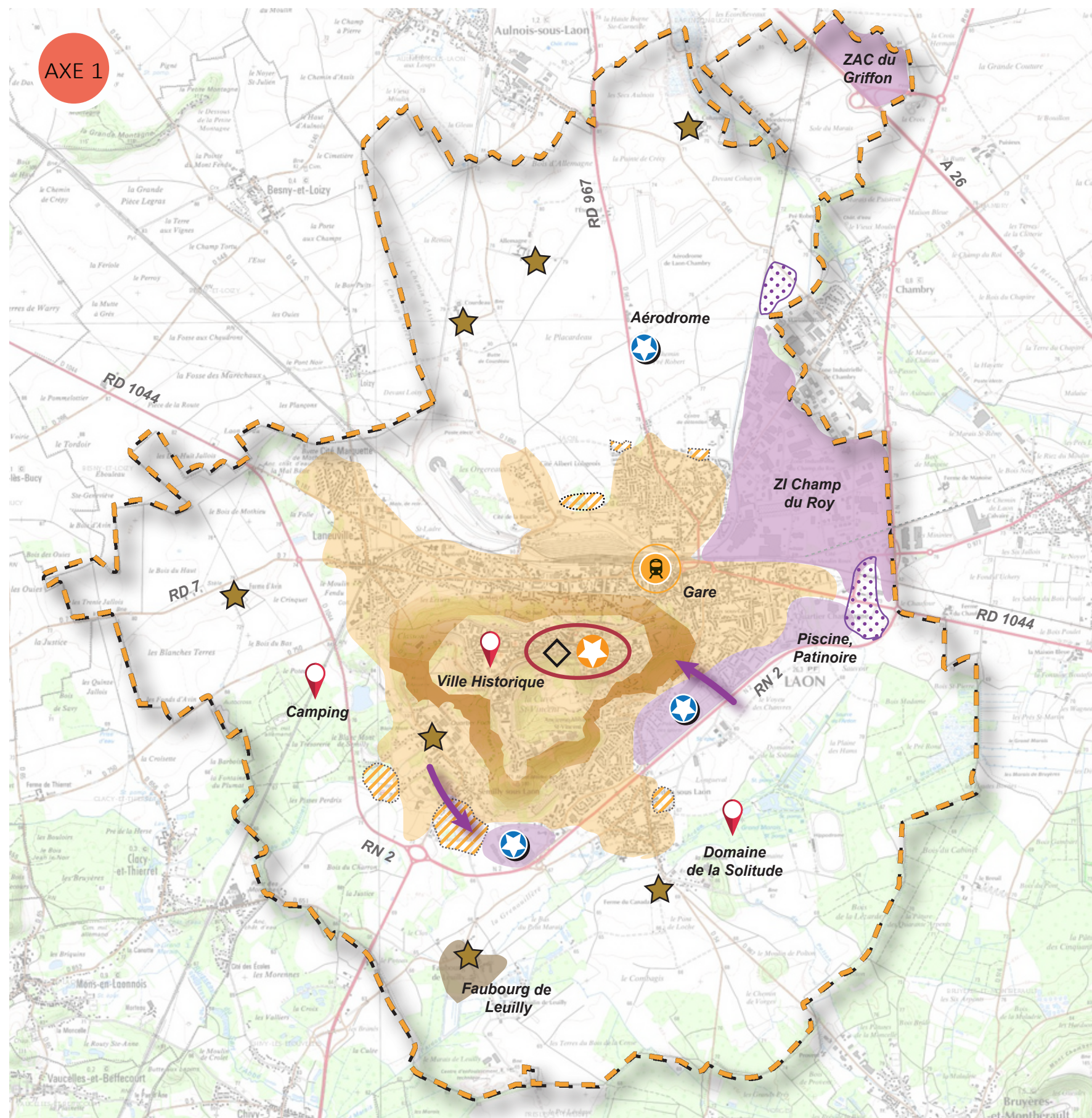
## PÉRENNISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE GRÂCE A SA SITUATION DE CENTRALITE

### Conforter l'ensemble des secteurs économiques

-  Renforcer les zones d'activités et intégrer leur besoin de développement
-  Une agriculture dynamique en lien avec son territoire

### Permettre le développement de secteurs en devenir

-  Améliorer l'attractivité commerciale et de loisirs adaptée aux besoins actuels et futurs
-  Conforter le rôle de la gare en tant que pôle d'échange
-  Tenir compte des projets routiers en vue d'améliorer les mobilités
-  Consolider puis diversifier l'activité touristique
-  Répondre à la demande en Haut et Très Haut débit





## *Un cadre de vie préservé dans une démarche durable*

*Le projet de la ville de Laon vise à développer son attractivité notamment en s'appuyant sur des projets adaptés aux besoins de la population. Cette attractivité doit aussi s'appuyer une qualité du cadre de vie et sa préservation.*

*La Ville dispose d'un cadre paysager de grande qualité et qui doit se traduire également au sein de la trame urbaine. Une place importante doit ainsi être donnée aux actions développant la qualité de vie des quartiers, à travers les espaces publics, les équipements et les services, les espaces verts, le développement des liaisons inter-quartier.*

*Le projet de la ville s'inscrit également dans une démarche durable qui se traduit par un développement dans une logique de renouvellement et de valorisation des délaissés, de sauvegarde des grands coeurs de nature et en minimisant son impact sur l'environnement.*



## > ASSURER UNE QUALITE URBAINE

- Protéger les éléments constitutifs de l'identité du patrimoine de Laon : *le centre historique, secteur sauvegardé, les faubourg, la cité des Cheminots,....*
- Résorber et reconquérir les friches et les délaissés : *requalifier la friche EDF...*
- Favoriser les actions d'amélioration de l'habitat : *programme d'amélioration de l'habitat...*
- Tenir compte des contraintes topographiques.
- Maintenir et développer une qualité des espaces publics (y compris les espaces verts), notamment sur les secteurs denses afin de laisser des espaces de respiration.

## > RENFORCER LA QUALITE DE VIE DES QUARTIERS

- Préserver les liaisons piétonnes existantes, *notamment les « grimpettes » qui font le lien entre ville haute et ville basse*, et développer le réseau de modes doux entre les quartiers.
- Conforter les espaces verts de proximité et de loisirs : *Projet d'extension de la zone de loisirs du camping, centre équestre, zone de loisirs du Dôme....*
- Développer les équipements et les services pour les besoins des habitants : *Projet d'extension de la station d'épuration, traitement de bio-déchets.*

## > PRESERVER ET VALORISER LE CADRE PAYSAGER REMARQUABLE

- Renforcer l'identité paysagère de Laon : *La Montagne couronnée patrimoine ; la plaine Nord agricole et la vallée de l'Ardon et du Polton, support de trame bleue* et préserver la lecture du paysage en poursuivant l'amélioration des entrées de ville.
- Préserver la couverture végétale existante ainsi que les coeurs de nature : *Domaine de la Solitude, La Cuve Saint-Vincent.*
- Préserver les vues remarquables et les fenêtres paysagères entre le centre historique et les quartiers de la Ville : *Cônes de vue depuis les entrées Sud et Est.*

## > DEVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Améliorer la performance énergétique des logements (nouveaux logements et travaux permettant de réduire la consommation énergétique), assurer une qualité environnementale des logements neufs.
- Favoriser l'infiltration et la gestion des eaux : *assurer la ressource en eau potable, captage AEP.*
- Favoriser le développement de transports alternatifs à la voiture : *confortement du pôle gare, des modes de transports en commun.*
- Limiter les risques et les nuisances : *Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan de Prévention des Risques Naturels, remontées de nappes, ruissellement* et tenir compte des zones à caractère humide.

